

PIRL TELESCOPIQUE HYPER PLIABLE 4 À 7 MARCHES Référence : 09913

RESUME

La plateforme de travail en aluminium bénéficie de 4 hauteurs de travail jusqu'à 3,72 m. En effet, optez pour cet équipement pour réaliser en toute sécurité vos travaux de réparation ou de rénovation à plat ou en dénivelé.

Dotée de marches antidérapantes, de 2 stabilisateurs ainsi que d'un garde-corps, ce produit allie efficacité et sécurité.

Hyper pliable, cette plateforme possède un volume plié mini, ce qui permet de la transporter facilement dans un petit véhicule utilitaire.

Charge maximale : 150 kg

Les points forts :

- Fabriquée en France
- Labélisée NF
- [Éligible subvention](#)



DESCRIPTION

Tout savoir sur la plateforme individuelle roulante

légère ?

La plateforme télescopique PIR offre un dépliage instantané, avec une hauteur verrouillée par des goupilles imperdables et des stabilisateurs très faciles à déployer. L'accès est sécurisé par des marches antidérapantes, garantissant ainsi une utilisation en toute sécurité.

Ce modèle hyper pliable est fabriqué en aluminium, conforme au Décret 2004-924 et à la Norme PIR. Cet équipement est télescopique, de 4 à 7 marches, permettant d'accéder à des hauteurs de travail de 3,03 m, 3,26 m, 3,49 m, et 3,72 m.

Les hauteurs de plancher varient entre 1,03 m, 1,26 m, 1,49 m, et 1,72 m.

Doté de deux stabilisateurs, son encombrement au sol avec stabilisateurs déployés est de 2077 x 2478 mm. Les quatre pieds sont réglables indépendamment sur 150 mm, et la protection est assurée par une lisse rabattable avec chaîne.

Lorsque la plateforme PIR est pliée, elle mesure 1,74 m de hauteur, 0,60 m de longueur et 0,52 m d'épaisseur. Le plancher antidérapant mesure 0,50 x 0,40 m, avec des plinthes de 100 mm de hauteur.

La charge utile est de 150 kg maximum. Les marches antidérapantes ont une largeur de 60 mm, et elles sont équipées de roues de 200 mm de diamètre non marquantes. L'ensemble pèse 30 kg et est assemblé par soudure, garantissant une fabrication française de haute qualité.

L'achat de cette plateforme peut être en partie financé par des subventions, retrouvez l'ensemble des [détails d'éligibilité](#).

Retrouvez aussi notre [plateforme individuelle](#), disponible de 2 à 7 marches.

Par quel décret est concerné la plateforme de

travail PIR ?

Le décret de 1965 est remplacé par le décret n°2004-924 de septembre 2004. Celui-ci stipule qu'il est essentiel de réaliser des travaux temporaires en hauteur en utilisant un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à assurer la sécurité des employés. Des garde-corps sont utilisés pour prévenir les chutes de hauteur, qu'ils soient intégrés ou fixés de manière sécurisée, rigide et d'une résistance adéquate. Si des mesures de protection collective ne peuvent pas être mises en place, il est nécessaire de garantir la protection des travailleurs en utilisant un système d'arrêt de chute adéquat.

Retrouvez notre modèle de [plateformes de rayonnage](#), idéale pour de la mise en rayon en grande hauteur.

Caractéristiques techniques de la PIRL telescopique :

Matière : Aluminium

Nombre de marches	4 à 7
Hauteur travail maxi (m)	3,72
Hauteurs plancher (m)	1,03 - 1,26 - 1,49 - 1,72
Dimensions pliées (m) (L x l x Ep)	1,74 x 0,60 x 0,52
Dimensions plancher (m)	0,50 x 0,40
Poids (kg)	30,0
Charge utile (kg)	150
Diamètre roues (mm)	200

Encombrement au sol : 2077 x 2478 mm

Nombre de pieds : 4 pieds réglables indépendamment sur 150 mm

Utilisation :

- Intérieure
- Extérieure

Découvrez également notre gamme d'[échafaudage pliant et mobile](#).